

Commission : Conseil des ministres de l'environnement et de l'intérieur

Problématique : Pour un plan européen d'action face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques fuyant les dérèglements climatiques et les catastrophes naturelles

Auteur : Hongrie

La Hongrie est une république parlementaire, rentrée dans l'Union européenne en 2004 et dans l'espace Schengen en 2007. Elle est dirigée depuis 2010 par le premier ministre Viktor Orbán qui est à la tête d'une coalition associant son parti, le Fidesz, au parti populaire chrétien-démocrate (KDNP). Cette coalition a été largement reconduite pour la troisième fois à la suite des élections législatives de 2018 (près de 50% des suffrages). La coalition Fidesz-KDNP dispose d'une majorité parlementaire (deux tiers des sièges) qui lui permet de mener à terme les réformes législatives souhaitées. Malgré des divergences récentes au sujet de la gestion de la crise migratoire, la Hongrie nourrit de forts liens avec l'UE, étant l'un des fervents défenseurs de la Politique Agricole Commune (PAC) dont elle bénéficie énormément.

La Hongrie a été, depuis le début de la crise migratoire (2010) et jusqu'à l'été 2015, le principal point d'entrée dans l'Union européenne des migrants empruntant la route des Balkans occidentaux. La Hongrie est un pays d'Europe centrale, partageant ses frontières avec sept pays (dont 5 sont comme elles membres de l'UE : la Roumanie, la Croatie, la Slovénie, la Slovaquie et l'Autriche). La frontière avec la Serbie (164 km²) posait un réel problème de gestion d'afflux des migrants. Ne sachant comment contenir cet afflux ou simplement le contrôler, le moyen immédiat qui s'est imposé a été « la fermeture » de la frontière. En septembre-octobre 2015, au moyen d'une clôture de barbelés, le pays a finalement cessé d'être directement affecté par la crise migratoire. Ébranlée et alarmée par cet afflux constant de migrants et par la désorganisation européenne de cet instant, la Hongrie se refuse pour le moment à toute relocalisation de migrants sur son territoire sans avoir pu préalablement étudier personnellement chaque cas et demande.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2014, la Hongrie s'oppose au règlement de Dublin III qui stipule que le pays dans lequel a été formulée la demande d'asile est celui qui dorénavant sera chargé de son instruction et de la décision finale. La Hongrie considère ce texte comme d'autant plus abusif et déraisonnable qu'elle est une des voies les plus empruntées par ceux désirant rentrer en Europe via les Balkans occidentaux.

Etant la cible de prédilection des migrants, n'ayant pas la capacité nécessaire pour les accueillir, et devant de surcroît nous soumettre à ce règlement, nous avons fermé nos frontières communes avec la Serbie, limitant donc considérablement le nombre de demandes et augmentant sensiblement notre capacité d'autogestion.

La Hongrie observe depuis quelques années une hausse de migrants dits-climatiques aux points de contrôle. Ce terme de « migrant climatique » désigne les personnes quittant leur pays ou région suite à la dégradation de leur environnement, souvent déclenchée par des catastrophes naturelles liées aux dérèglements climatiques. Bien que ne souhaitant pas accueillir de migrants, la Hongrie se sent concernée par le réchauffement climatique. Le secteur primaire, l'agriculture, se trouve sévèrement touché par le dérèglement climatique. Ainsi, nous constatons des baisses de précipitations, des sécheresses et des inondations ont lieu dans le bassin des Carpates. L'agriculture représente 4,5% du PIB hongrois. Nous ne pouvons nous permettre de négliger ce secteur, encore vital à notre économie.

Membre de l'OTAN, de l'ONU, du CD (La Communauté des démocraties), du groupe 17+1 et, faisant partie du groupe de Visegrad (V4) avec la République Tchèque, la Pologne, et la Slovaquie, la Hongrie est très engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Un des premiers pays européen à avoir ratifié l'accord de Paris sur le climat, elle a aussi auparavant adopté la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et signé et ratifié le protocole de Kyoto (1997) visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les Etats membres dont la Hongrie travaillent actuellement sur la proposition de la Commission relative à la première loi européenne sur le climat. Cette proposition vise à inscrire dans la législation de l'Union Européenne l'objectif de neutralité carbone de l'accord de Paris afin que l'économie et la société

européenne devienne climatiquement neutre à l'horizon 2050 avec une réduction des gaz à effet de serre à hauteur de 55% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030.

En dépit de notre refus d'adhérer au règlement de Dublin III sur les demandes d'asile et la fermeture de notre frontière serbo-hongroise, créant ainsi de vives tensions intra-européennes, la Hongrie est très attachée à l'Union européenne de par les aides et fonds structurels qui lui ont été fournis pour son développement, et fait front commun avec les autres pays européens contre le réchauffement climatique.

Il faut comprendre que la Hongrie est la porte d'entrée de l'Union européenne et qu'elle ne peut ouvrir ses portes à tous les réfugiés amassés indistinctement aux frontières, que ceux-ci soient politiques, économiques ou climatiques. La Hongrie n'a pas les ressources pour traiter toutes les demandes ainsi que le préconise le règlement de Dublin III.

La Hongrie propose la solution suivante : toute personne qui souhaite quitter son pays, du fait de conditions climatiques difficiles devrait, avant tout départ, en faire la demande auprès de l'Union européenne. Celle-ci devrait créer un organisme chargé de l'examen des demandes sur base de critères stricts qui auraient été préalablement définis par les Etats membres. La Hongrie souhaiterait que des quotas d'immigration soient imposés et que tous les Etats du monde participent à l'accueil des réfugiés climatiques et pas seulement l'Union européenne.